RCS : CHATEAUROUX
Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00044
Numéro SIREN : 318 746 906
Nom ou dénomination : BELLEVUE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2020 sous le numéro de dépôt 1053

B-1053/2020

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE TOURS 36250 SAINT MAUR FRANCE

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 3 1 8 7 4 6 9 0 6 0 0 0 1 1

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/10/2019 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	104 608	AG 96 487	8 121
	Fonds commercial (1)	AH	15 245	AI	15 245
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	505 708	AO 4 999	500 709
	Constructions	AP	1 580 507	AQ 133 421	1 447 086
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 063 901	AS 3 133 413	930 489
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 854 059	AU 793 112	1 060 947
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 305 446	CV	1 305 446
	Créances rattachées à des participations	BB	110 394	BC	110 394
	Autres titres immobilisés	BD	965 738	BE	965 738
	Prêts	BF	48 415	BG	48 415
	Autres immobilisations financières *	BH	2 637	BI	2 637
	TOTAL (II)	BJ	10 556 658	BK 4 161 432	6 395 225
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	22 616	BM	22 616
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	3 087 931	BU	3 087 931
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 870	BW	1 870
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	213 247	BY 1 501	211 746
	Autres créances (3)	BZ	2 142 210	CA	2 142 210
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	570 796	CG	570 796
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	209 440	CI	209 440
	TOTAL (III)	CJ	6 248 109	CK 1 501	6 246 609
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 804 767	1A 4 162 933	12 641 834

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du 30/04/2020
Le Président,

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 198 400)	DA	198 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	19 840
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 414
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	352 475
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	573 129
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	74 859
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	74 859
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	6 346 840
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	4 857
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 266
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 249 642
	Dettes fiscales et sociales		DY	826 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	271 004
	Autres dettes		EA	131 829
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 159 440
	TOTAL (IV)		EC	11 993 846
	Écarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	12 641 834

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 015 664
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 608 993

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION — Néant ☐*

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	31 623 511	FB		FC	31 623 511
	Production vendue biens *	FD	6 044	FE		FF	6 044
	Production vendue services *	FG	779 105	FH		FI	779 105
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	32 408 659	FK		FL	32 408 659
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	95 499
	Autres produits (1) (11)					FQ	70 338
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 574 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	24 192 200
	Variation de stock (marchandises) *					FT	8 663
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	103 978
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 480)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 496 061
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	486 505
	Salaires et traitements *					FY	2 823 636
	Charges sociales (10)					FZ	800 980
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	461 794
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	624
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	5 201
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	32 378 163
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	196 333
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	97 497
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	17 540
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	115 036
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	95 335
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	95 335
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	19 702
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	216 034

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 094
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	387 628
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	404 722
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	998
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	57 806
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	21 303
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	80 107
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	324 615
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	126 321
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	61 853
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	33 094 254
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	32 741 778
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	352 475

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	48 118
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	41 517
	- Crédit-bail immobilier	HQ	532 410
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	105 047
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	11 440
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	95 499
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC DES IMMOBILISATIONS MISES AU REBUT	21 303	
DEGREVEMENT TICFE 2018		17 094
LEASE BACK PLUS VALUE ETALEE SUR 15 ANS		311 983
AMENDES ET PENALITES	998	
CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 806	75 645
TOTAL GENERAL	80 107	404 722

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a réalisé sur l'exercice la transformation du drive picking en drive semi-picking et la création d'un point de retrait (drive piéton E. Leclerc). Le montant des investissements mis en service s'élève à 163 k€. Ces travaux ont totalement été financés par la souscription d'emprunts bancaires.

Note sur les capitaux propres :

Pour mémoire, la société a réalisé une opération de Lease Back en décembre 2011 faisant ressortir une plus-value étalée sur une durée de 15 ans. A la clôture, ce produit constaté d'avance s'élève à 2 158 k€. Il est rappelé que pour la lecture économique du bilan, ce produit s'analyse comme un complément de fonds propres pour la société. Ainsi les capitaux corrigés peuvent être estimés à :

- Capitaux propres	573 k€
- Produits constatés d'avance sur plus-value Lease Back	2 158 k€
- Impact impôt sur les sociétés sur produits constatés d'avance	- 719 k€
	2 012 k€

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Constructions :	25 ans
- Agencements des constructions :	15 ans	- Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
- Matériel de transport :	4 à 5 ans	- Agencements divers	8 à 10 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 12 400 actions de 16 euros.

Fonds commercial

* Fonds reçu en apport	Le 11/01/1985	15 245

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	155 636	2 735	38 519	119 853
Immobilisations corporelles	7 597 506	573 290	166 622	8 004 175
Immobilisations financières - titres	2 268 634	2 550		2 271 184
Immobilisations financières - créances	148 383	13 063		161 446
	10 170 159	591 639	205 140	10 556 658

Amortissements		DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles		128 304	3 728	35 544	96 487
Immobilisations corporelles		3 697 366	479 369	111 790	4 064 945
		3 825 670	483 097 (*)	147 334	4 161 432
(*) Dont dotation :	. linéaire		353 658		
	. dégressive		108 136		
	. exceptionnelle		21 303		

Provisions et dépréciations		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1)		74 859			74 859
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		876	624		1 501
		75 735	624 (*)	(*)	76 360
(*) Dont :	. exploitation		624		
	. financier				
	. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 74 859 €.

Biens pris en crédit-bail			IMMOBILIER	MOBILIER
Valeur des biens				
Valeur d'origine			6 000 000	195 574
Dotation aux amortissements théoriques			400 000	43 461
Cumul des amortissements théoriques			3 150 000	47 743
Valeur nettes			2 850 000	147 831
Redevances				
Afférentes à l'exercice			532 620	41 517
Cumulées			4 191 646	45 496
Restant à payer:	. à mois d'un an		528 126	49 392
	. de un à cinq ans		2 112 505	127 375
	. à plus de cinq ans		1 157 954	-
	. total	(*)	3 798 585	176 767
Prix d'achat résiduel en fin de contrat			0	0

(*) Ces montants ne comprennent pas la charge de loyer relative au terrain (montant annuel de 140 k€) qui fait l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS, filiale de BELLEVUE DISTRIBUTION.

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	161 446		161 446
Acomptes versés sur commandes	1 870	1 870	
Créances d'exploitation	1 351 310	1 351 310	
Créances diverses	1 004 148	1 004 148	
Charges constatées d'avance	209 440	209 440	
	2 728 213	2 566 767	161 446

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 619 427	2 619 427		
Emprunts bancaires (1)	3 727 413	639 397	1 900 186	1 187 830
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 857		455	4 402
Avances, acompte reçus sur commandes	3 266	3 266		
Dettes d'exploitation	3 181 576	3 181 576		
Dettes diverses	297 867	297 867		
Produits constatés d'avance	2 159 440	274 130	1 090 299	795 010
	11 993 846	7 015 664	2 990 941	1 987 242

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*5 675*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	924 781
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	497 933
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Il est rappelé que la société a réalisé une opération de Lease Back en date de décembre 2011. Il est ressorti de cette opération une plus-value d'un montant de 4 679 748 €. En application de l'article 39 novodecies du CGI, la société a décidé d'étaler comptablement et fiscalement cette plus-value sur une durée de 15 ans, soit un montant à reprendre par exercice de 311 983 €. Le montant des produits constatés d'avance lié à cette opération s'élève au 31 octobre 2019 à 2 157 884 € (6 x 311 983 + 311 983 x 11/12).

Les autres produits constatés d'avance, charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	23 279 981
- Drive	1 576 118
- Station-service	6 388 958
- Centre auto	1 163 601
	32 408 658

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	17
- Employés	99
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 148 673 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 28 240 €.

A compter du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement exceptionnel pour mises au rebut	21 303	-
Dégrèvement TICFE 2018	-	17 094
Lease back plus-value étalée sur 15 ans	-	311 983
Amendes et pénalités	998	-
Cession d'immobilisations corporelles	57 806	75 645
	80 107	404 722

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	73 450
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	52 871
	126 321

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère FINANCIERE JC2H.
La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 17 727
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	78 580
	61 853

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	5 791
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31%)	28 345

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements de crédit bail immobilier	3 798 585	3 798 585

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.
Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : faible – employés et agents de maitrise : moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 429 000 €

Entreprises liées	S.A.S. FINANCIERE JC2H	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS
Participations	-	1 282 044
Créances rattachées à des participations	-	110 394
Créances diverses	777 139	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits de participation	-	97 497
Autres produits financiers	7 550	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS 36 250 SAINT MAUR R.C.S. 318 708 187
Capital	600 000
Capitaux propres autres que le capital	286 636
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	1 282 044
Valeur nette des titres détenus	1 282 044
Prêts et avances consentis	110 394
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	138 818
Résultat du dernier exercice clos	98 893
Dividendes encaissés	97 497

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 198 400 €
Siège social : Route de Tours, 36250 SAINT MAUR
318 746 906 RCS CHATEAUROUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 OCTOBRE 2019, s'élevant à 352 475,34 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, à concurrence de 347 200,00 €
 soit 28 € par action,

- le solde en totalité au compte « autres réserve », soit 5 275,34 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er mai 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués aux actionnaires personnes physiques supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2016 : 500 000 €, soit 40,32 € par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2017 : 496 000 €, soit 40 € par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.
- ✓ Exercice clos le 31 octobre 2018 : 458 800 €, soit 37 € par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 AVRIL 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDÉE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BELLEVUE DISTRIBUTION

Route de Tours

36 250 SAINT MAUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

S.A.S. au Capital de 198 400 €
R.C.S. : CHATEAUROUX B 318 746 906

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à ANGOULEME,
Le 15 avril 2020

Pour la SAS LABROUSSE & ASSOCIES,
Jean-Michel LABROUSSE
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux

Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDÉE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BELLEVUE DISTRIBUTION

Route de Tours

36250 SAINT MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

S.A.S. au Capital de 198 400 €
R.C.S. : CHATEAUROUX B 318 746 906

BARBEZIEUX 16300 - 31 Avenue Félix Gaillard
TÉL : 05 45 78 23 08 - FAX 05 45 78 31 92

CHALAIS 16210 - 46 RUE DE BARBEZIEUX
TÉL : 05 45 98 45 23 - FAX 05 45 98 45 92

Angoulême 16000 - 15 Impasse des Gibauds Tél : 05 45 93 60 60 Fax 05 45 93 60 61

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/10/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels « du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU COMITE DE PARRAINAGE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres du comité de parrainage sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de parrainage.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

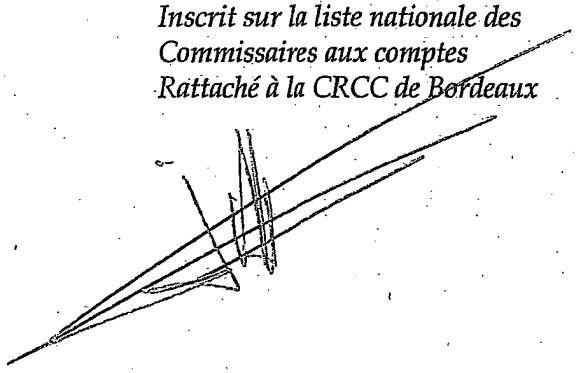
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGOULEME,
Le 15 avril 2020

Pour la SAS LABROUSSE & ASSOCIES,
Jean-Michel LABROUSSE
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	*10 556 657*	*4 161 432*	*6 395 225*	*6 344 489*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**119 853**	**96 487**	**23 365**	**27 332**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	104 608	96 487	8 120	12 087
FONDS COMMERCIAL (1)	15 244		15 244	15 244
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8 004 175**	**4 064 944**	**3 939 230**	**3 900 140**
TERRAINS	505 708	4 999	500 709	503 529
CONSTRUCTIONS	1 580 506	133 420	1 447 085	1 501 899
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 063 901	3 133 412	930 488	910 347
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 854 059	793 112	1 060 946	984 363
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**2 432 629**		**2 432 629**	**2 417 016**
PARTICIPATIONS	1 305 445		1 305 445	1 305 445
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	110 394		110 394	102 378
TITRES IMMOBILISES DIVERS	965 737		965 737	963 187
PRETS	48 414		48 414	43 367
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 637		2 637	2 637
ACTIF CIRCULANT	*6 246 109*	*1 500*	*6 246 608*	*6 111 664*
STOCKS ET EN-COURS	**3 110 546**		**3 110 546**	**3 117 730**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	22 616		22 616	21 136
MARCHANDISES	3 087 930		3 087 930	3 096 593
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	**1 870**		**1 870**	**42 250**
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**1 351 309**	**1 500**	**1 349 809**	**1 415 168**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	213 246	1 500	211 746	164 992
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 138 063		1 138 063	1 250 176
CREANCES DIVERSES (3)	**1 004 146**		**1 004 146**	**887 323**
DISPONIBILITES	**570 795**		**570 795**	**481 690**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**209 439**		**209 439**	**167 500**
TOTAL GENERAL	16 804 766	4 162 932	12 641 834	12 456 153

(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				118 076

Visés par Jean-Michel LABROUSSE

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	*573 129*	*679 453*
CAPITAL	**198 400**	**198 400**
RESERVES	**22 253**	**136 990**
RESERVE LEGALE	19 840	19 840
AUTRES RESERVES	2 413	117 150
RESULTAT DE L'EXERCICE	**352 475**	**344 062**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*573 129*	*679 453*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	*74 859*	*74 859*
PROVISIONS POUR RISQUES	**74 859**	**74 859**
DETTES (1)	*11 993 845*	*11 701 840*
DETTES FINANCIERES (2)	**6 351 697**	**5 756 114**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 346 840	5 750 841
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 857	5 273
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	**3 266**	**3 793**
DETTES D'EXPLOITATION	**3 181 575**	**3 169 211**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 249 642	2 327 169
DETTES FISCALES ET SOCIALES	826 967	758 210
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	104 965	83 831
DETTES DIVERSES	**297 867**	**301 335**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	271 004	270 766
AUTRES DETTES DIVERSES	26 863	30 569
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**2 159 439**	**2 471 385**
TOTAL GENERAL	**12 641 834**	**12 456 153**

(1) Dont à plus d'un an	4 978 182	4 981 584
Dont à moins d'un an	7 015 663	6 720 256
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 612 372	2 444 052

Visés par Jean-Michel LABROUSSE

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**32 574 495**	**31 480 426**
VENTES DE MARCHANDISES	31 623 510	30 728 297
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	6 043	7 722
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	779 104	661 436
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*32 408 658*	*31 397 456*
REPRISES SUR PROVISIONS		647
TRANSFERTS DE CHARGES	95 498	19 323
AUTRES PRODUITS	70 337	62 999
CHARGES D'EXPLOITATION	**32 378 162**	**31 536 271**
ACHATS DE MARCHANDISES	24 192 199	24 212 100
VARIATION DES STOCKS	8 663	(445 187)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	103 978	85 939
VARIATION DES STOCKS	(1 480)	(1 987)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 496 060	3 359 362
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	486 505	476 557
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 823 636	2 632 934
CHARGES SOCIALES	800 980	724 693
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	461 793	412 666
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	624	876
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		74 859
AUTRES CHARGES	5 201	3 455
RESULTAT D'EXPLOITATION	***196 332***	***(55 844)***
PRODUITS FINANCIERS	**115 036**	**149 735**
PARTICIPATIONS	97 496	135 345
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 539	10 649
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		3 740
CHARGES FINANCIERES	**95 334**	**88 078**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	95 334	88 078
RESULTAT FINANCIER	***19 701***	***61 656***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***216 034***	***5 811***

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**404 721**	**576 930**
SUR OPERATIONS DE GESTION	17 094	60 884
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	387 627	515 536
REPRISES SUR PROVISIONS		509
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**80 106**	**132 591**
SUR OPERATIONS DE GESTION	998	609
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	57 805	124 390
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	21 302	7 591
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***324 615***	***444 338***
PARTICIPATION DES SALARIES	126 321	106 609
IMPOTS SUR LES BENEFICES	61 853	(522)
Total des produits	*33 094 253*	*32 207 091*
Total des charges	*32 741 778*	*31 863 028*
BENEFICE NET COMPTABLE	***352 475***	***344 062***

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	573 926	534 013
Produits financiers concernant les entreprises liées	105 046	135 345
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a réalisé sur l'exercice la transformation du drive picking en drive semi-picking et la création d'un point de retrait (drive piéton E. Leclerc). Le montant des investissements mis en service s'élève à 163 k€. Ces travaux ont totalement été financés par la souscription d'emprunts bancaires.

Note sur les capitaux propres :

Pour mémoire, la société a réalisé une opération de Lease Back en décembre 2011 faisant ressortir une plus-value étalée sur une durée de 15 ans. A la clôture, ce produit constaté d'avance s'élève à 2 158 k€. Il est rappelé que pour la lecture économique du bilan, ce produit s'analyse comme un complément de fonds propres pour la société. Ainsi les capitaux corrigés peuvent être estimés à :

- Capitaux propres	573 k€
- Produits constatés d'avance sur plus-value Lease Back	2 158 k€
- Impact impôt sur les sociétés sur produits constatés d'avance	- 719 k€
	2 012 k€

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Constructions :	25 ans
- Agencements des constructions :	15 ans	- Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
- Matériel de transport :	4 à 5 ans	- Agencements divers	8 à 10 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.
L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 12 400 actions de 16 euros.

Fonds commercial

* Fonds reçu en apport	Le 11/01/1985	15 245

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	155 636	2 735	38 519	119 853
Immobilisations corporelles	7 597 506	573 290	166 622	8 004 175
Immobilisations financières - titres	2 268 634	2 550		2 271 184
Immobilisations financières - créances	148 383	13 063		161 446
	10 170 159	591 639	205 140	10 556 658

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	128 304	3 728	35 544	96 487
Immobilisations corporelles	3 697 366	479 369	111 790	4 064 945
	3 825 670	483 097 (*)	147 334	4 161 432
(*) Dont dotation : . linéaire		353 658		
. dégressive		108 136		
. exceptionnelle		21 303		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	74 859			74 859
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	876	624		1 501
	75 735	624 (*)	(*)	76 360
(*) Dont : . exploitation		624		
. financier				
. exceptionnel				

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 74 859 €.

Biens pris en crédit-bail		IMMOBILIER	MOBILIER
Valeur des biens			
Valeur d'origine		6 000 000	195 574
Dotation aux amortissements théoriques		400 000	43 461
Cumul des amortissements théoriques		3 150 000	47 743
Valeur nettes		2 850 000	147 831
Redevances			
Afférentes à l'exercice		532 620	41 517
Cumulées		4 191 646	45 496
Restant à payer:	. à mois d'un an	528 126	49 392
	. de un à cinq ans	2 112 505	127 375
	. à plus de cinq ans	1 157 954	-
	. total (*)	3 798 585	176 767
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		0	0

(*) Ces montants ne comprennent pas la charge de loyer relative au terrain (montant annuel de 140 k€) qui fait l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS, filiale de BELLEVUE DISTRIBUTION.

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	161 446		161 446
Acomptes versés sur commandes	1 870	1 870	
Créances d'exploitation	1 351 310	1 351 310	
Créances diverses	1 004 148	1 004 148	
Charges constatées d'avance	209 440	209 440	
	2 728 213	2 566 767	161 446

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 619 427	2 619 427		
Emprunts bancaires (1)	3 727 413	639 397	1 900 186	1 187 830
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 857		455	4 402
Avances, acompte reçus sur commandes	3 266	3 266		
Dettes d'exploitation	3 181 576	3 181 576		
Dettes diverses	297 867	297 867		
Produits constatés d'avance	2 159 440	274 130	1 090 299	795 010
	11 993 846	7 015 664	2 990 941	1 987 242

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*5 675*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	924 781
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	497 933
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Il est rappelé que la société a réalisé une opération de Lease Back en date de décembre 2011. Il est ressorti de cette opération une plus-value d'un montant de 4 679 748 €. En application de l'article 39 novodecies du CGI, la société a décidé d'étaler comptablement et fiscalement cette plus-value sur une durée de 15 ans, soit un montant à reprendre par exercice de 311 983 €. Le montant des produits constatés d'avance lié à cette opération s'élève au 31 octobre 2019 à 2 157 884 € (6 x 311 983 + 311 983 x 11/12).

Les autres produits constatés d'avance, charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	23 279 981
- Drive	1 576 118
- Station-service	6 388 958
- Centre auto	1 163 601
	32 408 658

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	17
- Employés	99
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 148 673 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 28 240 €.

A compter du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Visés par Jean-Michel LABROUSSE

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement exceptionnel pour mises au rebut	21 303	-
Dégrèvement TICFE 2018	-	17 094
Lease back plus-value étalée sur 15 ans	-	311 983
Amendes et pénalités	998	-
Cession d'immobilisations corporelles	57 806	75 645
	80 107	404 722

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	73 450
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	52 871
	126 321

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère FINANCIERE JC2H.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 17 727
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	78 580
	61 853

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	5 791
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31%)	28 345

Visée par Jean-Michel LARROUSSE

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements de crédit bail immobilier	3 798 585	3 798 585

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.
Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : faible – employés et agents de maitrise : moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 429 000 €

Entreprises liées	S.A.S. FINANCIERE JC2H	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS
Participations	-	1 282 044
Créances rattachées à des participations	-	110 394
Créances diverses	777 139	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits de participation	-	97 497
Autres produits financiers	7 550	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS 36 250 SAINT MAUR R.C.S. 318 708 187
Capital	600 000
Capitaux propres autres que le capital	286 636
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	1 282 044
Valeur nette des titres détenus	1 282 044
Prêts et avances consentis	110 394
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	138 818
Résultat du dernier exercice clos	98 893
Dividendes encaissés	97 497

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.